

3DLM

SARL au capital de 10 000 €

15 rue Parmentier

90 000 BELFORT

SIREN : 833 299 514 RCS BELFORT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

3DLM

SARL au capital de 10 000 €

15 rue Parmentier
90000 BELFORT

833 299 514 RCS BELFORT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
3DLM EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 3DLM EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2024

A l'associé unique,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime en date du 22 janvier 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse au 31 décembre 2023 est la suivante :

- L'actif immobilisé net s'élève à 31 K€ et se compose principalement d'aménagements de bureaux et de véhicules de transport ;
- Les créances clients s'élèvent à 49 K€ ;
- La société possède des disponibilités à hauteur de 68 K€ ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 58 K€ dont 90 K€ de résultat ;
- Les dettes, de l'ordre de 123 K€ sont principalement composées de dettes financières pour 35 K€ et de dettes d'exploitation pour 88 K€ ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à 290 K€ pour un volume de charges d'exploitation de 225 K€ ;
- Après prise en compte du résultat exceptionnel, le résultat net s'élève à 90 K€.
- L'exploitation se poursuit normalement.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire aux comptes sur la transformation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

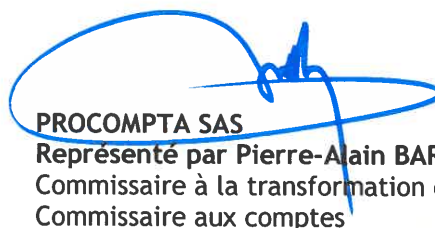
- A contrôler, par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

A Ecole Valentin, le 19 avril 2024



PROCOMPTA SAS
Représenté par Pierre-Alain BARTHELEMY
Commissaire à la transformation et
Commissaire aux comptes